



Délégation Catholique  
pour la Coopération

**CONDITIONS DE PORTAGE DE**  
**VOLONTAIRES DE SOLIDARITE INTERNATIONALE**  
**PAR LA DCC**  
**POUR LE COMPTE D'AUTRES ASSOCIATIONS**  
**(Loi du 23/02/2005)**

**La Délégation Catholique pour la Coopération (DCC)**

---

Organisme d'envoi de volontaires en solidarité internationale de la Conférence des Evêques de France la DCC est à même de délivrer le statut « VSI » dans le cadre des dispositions de la Loi du 23 février 2005.

ONG de développement reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère des affaires étrangères, la DCC œuvre au renforcement de relations toujours plus solidaires entre acteurs du développement au Nord et au Sud depuis 1967.

Premier organisme d'envoi de volontaires en France, la DCC envoie chaque année environ 200 volontaires et 450 sont annuellement en poste dans 70 pays.

Délégation Catholique pour la Coopération

Association reconnue d'utilité publique

106 rue du Bac, cs 80704 75345 PARIS CEDEX 07

Tél : +33.1.45.65.96.65 / Fax : +33.1.45.81.30.81 - Email : [dcc@ladcc.org](mailto:dcc@ladcc.org)

[www.ladcc.org](http://www.ladcc.org)

## **40 ans d'expérience et d'expertise au service de notre partenariat**

---

En portant les volontaires qui partiront sur vos projets, ensemble, nous nous associons pour construire un monde meilleur, contribuer au développement de tout l'homme et de tous les hommes.

Depuis plus de 40 ans, la DCC a développé une expertise dans l'accompagnement des projets de volontariat. La DCC accompagne le volontaire tout au long de son parcours, de la préparation à la réinsertion.

### **Formation :**

La DCC forme les candidats sur les plans humain et professionnel avant leur départ en mission :

- sessions de formation à la rencontre interculturelle
- sessions d'orientations qui permettent de valider la candidature et de préparer l'affectation
- stages de préparation au départ qui visent à favoriser l'insertion personnelle, professionnelle, et ecclésiale du volontaire dans sa mission.

La formation par étapes dispensée par la DCC permet au candidat de prendre le temps de mûrir son projet de départ.

### **Suivi de la mission**

La DCC assure le suivi et l'accompagnement personnel du volontaire grâce notamment aux 50 chargés de mission bénévoles :

- Une visite une fois par an au volontaire et au partenaire : chaque mission est ainsi évaluée avec le volontaire et le partenaire. Des rapports rendent compte de ces rencontres
- La DCC assure un lien régulier à distance avec chaque volontaire
- Les volontaires envoient un rapport semestriel et les partenaires 2 rapports durant l'exécution de la mission. Ils permettent un suivi complémentaire.

### **Sécurité**

40 ans d'expériences ont permis de mettre au point des outils de gestion des crises qui permettent de garantir un cadre de sécurité au bon déroulement de la mission des volontaires.

### **Le retour de mission**

Il s'agit d'aider à la réinsertion personnelle et professionnelle et prolonger un engagement solidaire et citoyen au Nord :

- La session retour permet de faire le point sur les expériences personnelle, professionnelle et spirituelle
- La journée d'aide à la recherche d'emploi facilite la réinsertion professionnelle
- Le réseau et les partenaires DCC permettent d'agir au sein de l'Eglise et de la société
- Il est également proposé aux volontaires de retour une session de relecture spirituelle de leur expérience de volontariat.

## **Prestation de portage de la DCC**

---

Dans les situations de portage où une association non agréée sollicite l'aide de la DCC afin d'envoyer des volontaires dans de bonnes conditions (garanties du statut fixée par la loi et service de formation, d'accompagnement, d'appui au retour...). Une partie des charges de la DCC non couverte par les subventions publiques feront l'objet d'une prise en charge par l'association portée.

### **Couverture sociale et assurances**

La DCC souhaite offrir une couverture protectrice à l'ensemble des volontaires dont elle a la responsabilité aux yeux de l'Etat. Cette couverture comprend pour les volontaires :

- ✓ Couverture sociale : santé, accident du travail et retraite (auprès de la Caisse des Français à l'Etranger)
- ✓ Mutuelle complémentaire, et prévoyance (auprès de EMI)
- ✓ Assistance rapatriement (AXA)
- ✓ Une assurance responsabilité civile<sup>1</sup>

En 2010, cela revient à 340 € par mois, auquel le ministère des affaires étrangères contribue pour 272 €. la charge mensuelle pour l'ong portée sera donc de 68 € par mois.

Le coût des prestations pour les ayants droit non volontaires (conjoint ou enfants) sont à ajouter en matière de mutuelle complémentaire et d'assistance rapatriement, soit 30 € par mois.

### **Travail d'accompagnement de la DCC**

La DCC est très attachée à un accompagnement personnalisé de chaque volontaire et projet. Nous avons pour cela développé un savoir-faire depuis de nombreuses années, qui mobilise nos équipes de salariés et bénévoles.

La formation est pour nous une condition sine qua non au statut de volontaire, donc au portage de la DCC. Les coûts de recrutement et de formation comprennent les charges liées à seize jours cumulés de stage ou l'équivalent, permettant le processus de sélection, maturation du projet du volontaire, affectation à une mission et préparation personnelle et professionnelle au départ (que l'ONG portée peut compléter si elle le désire).

Pour 2010 le coût moyen de l'ensemble du processus de formation s'élève à 2 900 €. L'Etat y contribue pour 780 €, soit un reste à charge de 2120 € par départ.

Au retour, la loi prévoit un appui au volontaire pour faciliter sa réinsertion sociale et professionnelle. La DCC réalise ces appuis via une session de débriefing sur trois jours, une journée d'aide à la recherche d'emploi, et des entretiens au siège ou

---

<sup>1</sup> L'ONG portée se porte garante si nécessaire que les éventuelles assurances professionnelles ou liées à la conduite de véhicules à moteur sont souscrites localement dans le cadre du projet où intervient le volontaire

téléphonique sur les réinscriptions dans les droits sociaux. Le coût total est de 440 € par volontaire rentrant, auquel l'état contribue pour 358 €, soit un reste à charge de 82 €.

Une proposition de relecture est faite gracieusement aux volontaires de retour avec des frais hôteliers variables.

L'accompagnement des volontaires durant la mission comprend les liens maintenus depuis le siège de la DCC par les salariés chargés du suivi du service « des postes », et la visite annuelle d'un chargé de mission de la DCC au volontaire et aux partenaires.

Le coût mensuel 2010 est une moyenne basée sur le total des dépenses et le nombre de mois volontaires consommés par la DCC en 2009. il ressort à 98 € par mois.

Lorsqu'est rompu avant un an et sans raison de forces majeures le contrat d'un volontaire, le bénéficiaire du statut de VSI est retiré par l'Etat. Cette situation entraîne la restitution par la DCC des subventions perçues. Il conviendra alors d'envisager entre la DCC et l'ONG portée la prise en charge de ces sommes.

## Récapitulatif

Coût par mission (pour un an)	Coût	Aide de l'Etat	Volontaire	DCC	Reste à charge
<i>Apport de la DCC</i>					
Formation	2900	780	285	920	915
Appui au retour	440	358	0	82	0
Suivi / accompagnement sécurité	1176	0	0	588	588
Sous total « apport DCC »	4516	1138	285	1590	1503
<i>Protection sociale</i>					
Couverture sociale	4080	3264	0	0	816
<b>TOTAL</b>	<b>8596</b>	<b>4402</b>	<b>285</b>	<b>1590</b>	<b>2319</b>

Pour une seconde année de mission, seront à payer uniquement la protection sociale et le suivi accompagnement (soit 1404 euros).

Paris, le 3 Nov. 2010